

N° 01
19 juillet 2023

Par courriel Alain Martin, Président
Jérôme Peslier, Vice-Président
Jean-Pierre Bouillant, Secrétaire Général
Didier Gantier, Trésorier
Evelyne Autin, Alain Le Viol
Dr Yvon Couffin, Patrice Boutin, Alain Chapelet, Dominique Goraud, Patrice Guet, William Halgand,
David Moreaud, Dominique Pilet, Lionel Rossetti

Assiste Sébastien Duret, Directeur Administratif

Excusés Olivier Bloino, Jean-Luc Briand

Informé du décès de :

- Gilbert VAILLANT, dirigeant de l'AS La Madeleine

Le Comité de Direction adresse ses sincères condoléances au club et à ses proches.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N°PV	Date parution
20/06/2023	Statut de l'Arbitrage	4	30/06/2023
29/06/2023	Gestion Compétitions Seniors Masculins	48	30/06/2023
02/07/2023	Pratiques Diversifiées	9	06/07/2023
10/07/2023	Bureau	1	18/07/2023
12/06/2023	Terrains et Installations Sportives	5	19/07/2023
06/07/2023	Gestion Compétitions Seniors Masculins	1	19/07/2023
19/07/2023	Gestion Compétitions Seniors Masculins	2	19/07/2023

2. Compétitions

- **Homologation des groupes de championnats Seniors Masculins et Féminins**

Considérant l'article 2 des Règlements des championnats Seniors Masculins et Féminins, les éléments transmis par les Commissions organisatrices, le Comité de Direction homologue les compositions des différents groupes* des championnats 2023-2024 des divisions suivantes :

- **D1, D2 et D3 Seniors Masculins**
- **D1 Seniors Féminines**

Ces groupes figurent en annexe.

Il est rappelé que les groupes homologués ont un caractère définitif excepté les deux derniers niveaux départementaux pour lesquels liberté est laissée au Bureau ou Comité de Direction. Les engagements sont clos en D4 et D5 Seniors Masculins, néanmoins, il a été décidé de permettre aux clubs de retirer un engagement en D5 jusqu'au 31 août sans incidence financière.

Il est rappelé l'article 28 des Règlements Généraux : **« Les clubs ne s'étant pas mis en règle au plus tard fin août, passif inclus, voient leurs engagements refusés ou annulés dans les épreuves régionales et départementales ».**

*La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

3. Vie des clubs

• Mouvements des clubs

		Affiliation	
NANTES SPORT FÉMININ	Futsal	Affiliation	Avis favorable

○ Informations relatives aux inaktivités

L'inactivité totale ou partielle (non-engagement dans une ou plusieurs catégories d'âge) d'un club n'est pas sans conséquence sur les joueurs. En effet, ceux-ci, obligés de changer de club pour continuer à jouer, doivent légitimement être dispensés du cachet mutation. Pour que cette dispense s'applique, il est nécessaire que l'inactivité soit préalablement enregistrée auprès de la Ligue. Ainsi, il est précisé :

- aux clubs souhaitant être en inactivité totale ou partielle la saison suivante, **de saisir** dès que la décision est prise **par l'intermédiaire de Footclubs – onglet « organisation » puis « vie du club » - « nouvelle demande » puis « inactivité »**
- qu'au lendemain de la clôture des engagements, les clubs non engagés seront déclarés partiellement inactifs dans la(es) catégorie(s) concernée(s) par le Comité ou le Bureau du District.
- aux clubs accueillant un joueur dont le club quitté est inactif partiellement ou totalement, de contacter le service Licences de la Ligue avant de saisir la licence, afin de savoir si l'inactivité du club quitté a été enregistrée.

		Demande d'inactivité partielle		
Demande du Comité du 19/07/2023	564146	FC OSMANLISPORT	Seniors Masculins Aucun engagement à la date de clôture (16/07/2023) Solde financier non réglé	Transmis à la LFPL

		Reprise d'activité		
Demande du 12/07/2023	563770	SPORTING CLUB DE NANTES	Reprise U18-U19	Avis favorable
Demande du 18/07/2023	501946	CS MONTOIRIN	Reprise U16-U17	Avis favorable

		Demande d'entente et participation autre District		
Demande du 12/07/2023	514478	FC GÉTIGNÉ BOUSSAY	Loisir et participation aux rencontres Loisir en Maine-et-Loire	Avis favorable 2023-2024
	514034	ÉLAN DE GORGES		

4. Assemblée Générale

○ Candidature à l'élection de la délégation du District de Football de Loire-Atlantique aux Assemblées Générales de la Ligue pour quatre ans : 2 postes titulaires et 11 suppléants à pourvoir

Suite à la promotion de l'équipe première seniors du club de l'ES Dresny-Plessé au niveau régional, M. DURAND Michel ne peut plus représenter les clubs de District en Assemblées Générales de Ligue.

En conséquence, 2 postes titulaires et 11 postes suppléants sont vacants et à pourvoir lors de la prochaine Assemblée Générale du District qui se déroulera le 14 octobre 2023.

L'article 12.5.6 des statuts prévoit que l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les clubs de District appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue. Cette élection se déroulera le samedi 14 octobre 2023 à LA CHAPELLE SUR ERDRE.

Les candidatures sont à adresser avant le 14 septembre 2023 par un courrier recommandé au secrétariat du District avec la mention « **Election de la délégation du District** » sur l'enveloppe et à l'attention de Mme Guerlais, secrétariat du Président, comprenant :

- **Lettre de candidature**

- **Copie de la carte d'identité**

Il est rappelé que ne peut pas être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

5. Vie des commissions

- **Nominations complémentaires**

Le Comité effectue les nominations complémentaires suivantes :

Commission Technique		
LEBRETON	Josselin	Pornic Foot
VERREMME-GUILLET	Théophile	USSA Vertou
Commission Féminine		
ARHUIS	Pierre	SF Treillières/Nort AC

6. Agenda

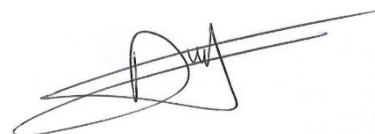
Comité de Direction :

- Mercredi 13 septembre 2023

Le Président,
Alain Martin



Le Secrétaire de séance,
Sébastien Duret



Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre Bouillant





	ST NAZAIRE AF	➔
	VOLTIGEURS DE CHÂTEAUBRIANT	➔
	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FC	➔
	GF SUD LOIRE	➔
	AC CHAPELAIN	➔
	GF LES HIRONDELLES DU GESVRES	➔
	GF LOIREAUXENCE FOOTBALL	➔
	FC REZÉ	➔
	MÉTALLO SPORT CHANTENAYSIEN NANTES	Ⓟ
	GF LOROUX CANTON	Ⓟ

Validé par le Comité de Direction
en date du 19/07/23



SAISON 2023/2024

	AL CHÂTEAUBRIANT	R
	AS LA MADELEINE FOOTBALL	→
	AC BREVINOIS (2)	→
	ABBARETZ SAFFRÉ FC	→
	SC AVESSAC FÉGRÉAC	→
	FC GUÉMÉNÉ MASSÉRAC	→
	UF SAINT-HERBLAIN (2)	→
	FC L'IMMACULÉE ST-NAZAIRE	P
	RC ANCENIS ST-GÉRÉON (2)	P
	DON BOSCO NANTES FOOTBALL	P

Validé par le Comité de Direction
en date du 19/07/23

Légende :

R Relégué **P** Promu **→** Maintien



SAISON 2023/2024

	AS SAUTRONNAISE (2)	R
	US LA BAULE / LE POULIGUEN (2)	→
	DONGES FC	→
	UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE-LAUNAY	→
	SF TREILLIÈRES	→
	ALLIANCE SUD-RETZ	→
	ES DES MARAIS	→
	ARCHE FC	P
	ASC ST-MÉDARD DE DOULON (2)	P
	AC BASSE-GOULAINE (2)	P

Validé par le Comité de Direction
en date du 19/07/23

Légende :

R Relégué **P** Promu → Maintien



SAISON 2023/2024

	FC REZÉ (2)	R
	CS MONTAIRIN	➔
	JGE SUCÉ/ERDRE	➔
	VOLTIGEURS DE CHÂTEAUBRIANT (3)	➔
	JA SAINT MARS DU DÉSSERT	➔
	SAINT-HERBLAIN OC	➔
	LE CELLIER MAUVES FC	➔
	COUËRON CHABOSSIÈRE FC	➔
	FC LA CHAPELLE DES MARAIS (2)	P
	FC FAY BOUVRON	P

Validé par le Comité de Direction
en date du 19/07/23

Légende :

R Relégué **P** Promu ➔ Maintien



SAISON 2023/2024

	ÉTOILE DE CLISSON FOOTBALL	R
	LA ST-PIERRE DE NANTES	R
	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FC	➔
	ES VERTOU FOOT	➔
	NORT AC (2)	➔
	AS DE LA MAINE	➔
	ELAN SORINIÈRES FOOTBALL (2)	➔
	NOZAY OS	P
	US PHILIBERTINE FOOTBALL (3)	P
	FC VALLONS LE PIN	P

Validé par le Comité de Direction
en date du 19/07/23

Légende :

R Relégué **P** Promu ➔ Maintien



COMPOSITION DES GROUPE

Légende : F Fusion
R Reléguée
P Promue

GROUPE A

St Aubin de Guérande (2)
St-Cyr Herbignac
US Ste-Reine Crossac (R)
FC Le Gâvre La Chevallerai (P)
FC Vay Marsac (R, F)
ES Dresny-Plessé (2)
LUSTVI (P)
La Mellinet (2) (P)
Orvault Sports Football (3)
ES Vigneux (2)

GROUPE B

La St André (2)
ES Maritime (R)
Am. St-Lyphard Football
FC 3 Rivières (R)
Océane FC (P)
AS La Madeleine (2) (P)
St-Pierre de Retz Football (2)
Pornic Foot (2)
UF St-Herblain (3)
Nantes Sud 98

GROUPE C

ES Pornichet (2)
St-Nazaire AF (3) (P)
FC de Brière (R)
Savenay Malville Prinquiau FC (2) (P)
SCNA Derval (2)
Héric FC (R)
Esp. St-Yves
St-Sébastien FC (3)
US Vital Frossay (P)
FC Basse Loire

GROUPE D

EDD Moisdon Meilleraye (P)
Abbaretz Saffré FC (2) (P)
US Varades (2)
ES Vallet (R)
Bouguenais Foot (R)
Nantes St-Joseph de Porterie (P)
FC Oudon Couffé
LLOSC (2)
Orvault RC
AC Chapelain (2)

GROUPE E

ES du Lac
FC Gétigné Boussay
US Lucéenne (2) (R)
Herbadilla La Chevrolière (P)
FC La Montagne (R)
Couëron Chabossière FC (2) (P)
Petit Mars FC
Réveil St-Géréon
FC Toutes Aides (P)
ES Haute-Goulaine

GROUPE F

FC Sud Sèvre et Maine (R)
AS Sud Loire
FC Grandlieu (2) (P)
Élan de Gorges (2) (R)
US Thouaréenne (2) (P)
Métallo SC Nantes (P)
AS Mésanger
UFC Erdre et Donneau
FC Entente du Vignoble
FC Bouaye (2)



COMPOSITION DES GROUPEES

Légende :
F Fusion
R Reléguée
P Promue

GROUPE A

St-Aubin de Guérande (3)
 St-Marc Foot (2)
 ES Maritime (2)
 FC Presqu'île Vilaine R
 Alerte de Méan R
 Am. St-Lyphard (2) P
 ES Pornichet (2) P
 AC St-Brevin (3)
 AS Guillaumois
 FC Atlantique Morbihan

GROUPE B

UBCC (2)
 FC La Chapelle des Marais (3)
 FC Côte Sauvage R
 FC de Brière (2) R
 US Guérinoise P
 La St-André (3)
 US St Molf
 US La Baule Le Pouliguen (3)
 Nozay OS (2) P
 SCNA Derval (3)

GROUPE C

Donges FC (2)
 Union Méan Penhoët
 Temple Cordemais FC
 AS Grandchamp R
 FC de Retz (2) R
 Étoile du Cens P
 FC Lavau P
 JGE Sucé (2)
 AEPR Rezé (2)
 USJA Carquefou (3)

GROUPE D

Les Touches FC
 CCS St-Félix
 Nort AC (3)
 AS Mésanger (2) P
 JA St-Mars du Désert (2)
 FC Abbaretz Saffré (3) P
 US Aubinoise
 AL Châteaubriant (2)
 US Soudanaise R
 ES Blain (2) R

GROUPE E

RACC Nantes P
 AC Chapelain (3)
 AC Basse-Goulaine (3)
 US Puceul La Grignonais P
 ES Jovéenne
 Petit Mars FC (2)
 Les Jeunes d'Erbray (2) R
 ES Landaise R
 FC Mouzeil Teillé Ligné (2)
 Voltigeurs de Châteaubriant (4)

GROUPE F

Le Cellier Mauves FC (2)
 AS Casson P
 ESBCM R
 US Varadaise (3) P
 FC St-Julien Divatte (3) R
 ES Vallet (2)
 St-Sébastien FC (4)
 ES Vertou (2)
 Nantes Sud 98 (2)
 FC Rezé (3)

GROUPE G

Couëron Chabossière FC (3) P
 St Médard de Coutais P
 Bouguenais Foot (2)
 JSC Bellevue (2) R
 AS Sud Loire (2)
 FC Gétigne Boussay (2)
 Élan de Gorges (3)
 FC Logne et Boulogne
 FC Côteaux du Vignoble (2) R
 La St-Pierre de Nantes (2)

GROUPE H

Élan Sorinières Football (3) P
 USSA Vertou (4) P
 Étoile de Clisson (2)
 FC Sud Sèvre et Maine (2)
 FC Legé
 Étoile Mouzillonaise R
 Nant'Est FC R
 AS Vieillevigne La Planche (2)
 FC Bourgneuf en Retz
 Arche FC (2)

GROUPE I

La Bernerie OCA
 UF St-Herblain (4)
 AS Sautronnaise (3)
 ES des Marais (2) P
 Esp. St-Yves (2) P
 US Bugallière
 Éclair de Chauvé R
 FC Stéphaneois R
 FC 3 Rivières (2)
 AOS Pont-Château (2)